

Info.pl@ine

N°450 – 6 février 2013 – 4 pages

ZOOM sur

COLZA

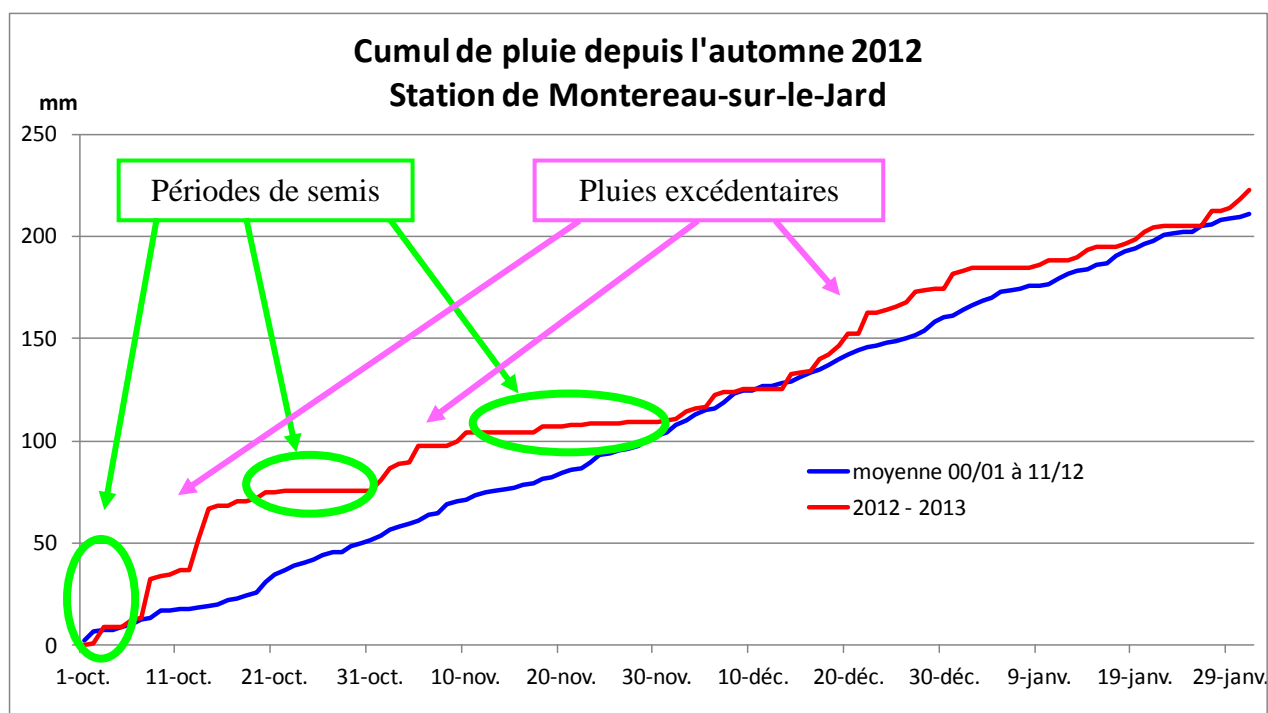
Soufre et Azote

REGLEMENTATION

Comment faire son plan prévisionnel de fertilisation azotée ?

AGRO-METEO

Cela fait plus de 10 ans (automne 2001) qu'un mois d'octobre n'avait pas été aussi difficile pour les semis de blé et d'escourgeon. La pluviométrie des mois d'octobre et novembre (près de 110 mm) a permis seulement 3 périodes de semis : fin septembre-début octobre, la dernière décade d'octobre et à partir du 10-12 novembre. Cette pluviométrie a aussi retardé les chantiers d'arrachage de betteraves et les récoltes de maïs, décalant d'autant les semis de blé.

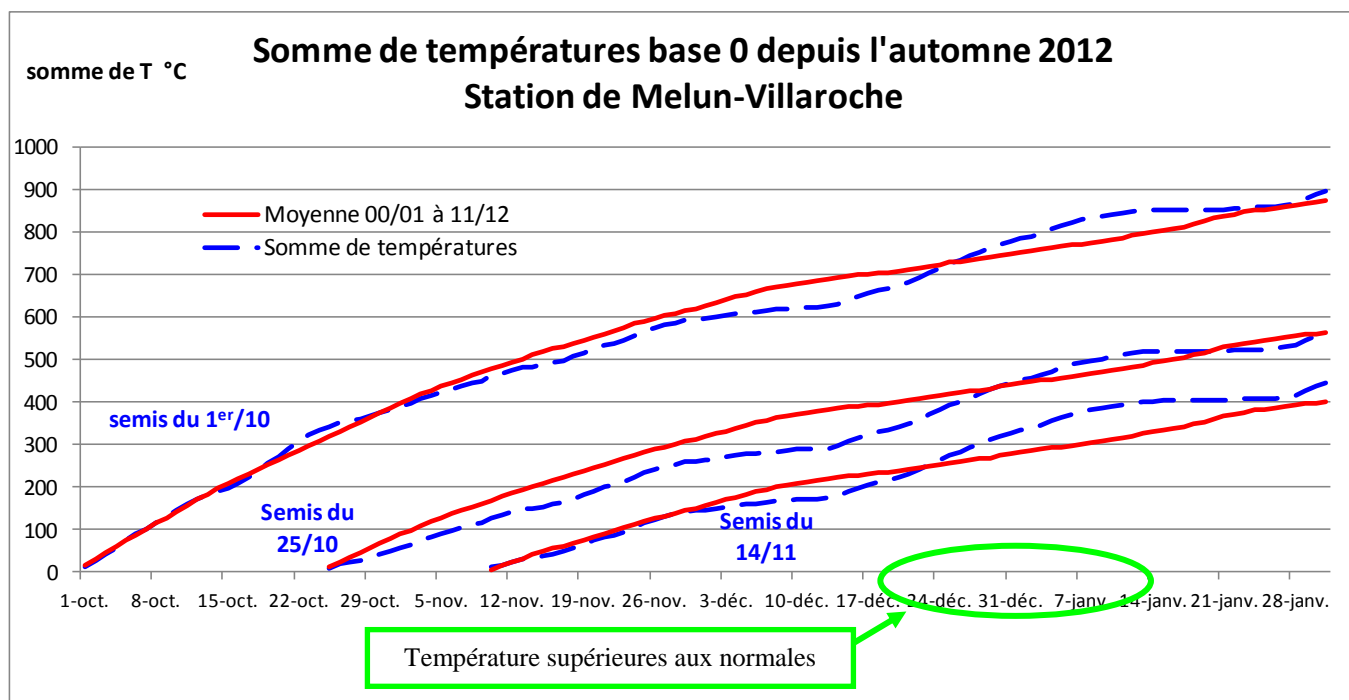


Conséquences :

- les colzas semés dans le sec en août-début septembre, sont faiblement développés, mais suffisamment pour la grande majorité pour passer l'hiver,
- des préparations de sol difficiles pour les céréales qu'il a fallu compenser en augmentant les densités de semis,
- des attaques de limaces régulières sur céréales,
- très peu de désherbage d'automne, y compris sur les escourgeons semés tard,
- des structures tassées notamment sur les parcelles hydromorphes qui impacteront certainement la profondeur d'enracinement en fonction de la pluviométrie du printemps,
- des sols lourds qui n'ont pas beaucoup évolué sous l'action du climat (peu de gel-dégel).

La pluviométrie repasse au-dessus de la moyenne à partir du 20 octobre, ne laissant que peu de temps aux sols pour ressuyer, avec des excès d'eau qu'on constate aujourd'hui dans les sols argileux, qu'ils soient profonds ou superficiels, et qui vont limiter l'accès aux parcelles pour les jours à venir.

Les températures sont aussi au-dessus des normales à partir de décembre, permettant de rattraper le retard de cumul de températures dès fin décembre. On note seulement 2 épisodes de gel, 1^{ère} quinzaine de décembre (mini à - 6° C) et 2^{ème} quinzaine de janvier (mini - 4° C), toujours accompagnés d'une couverture neigeuse limitant l'impact sur les cultures. A suivre courant février si des alternances gel-dégel ont lieu.



Conséquences :

- un rattrapage en partie du tallage sur les blés et escourgeon,
- des colzas qui ont légèrement ralenti leur croissance,
- des adventices qui profitent aussi de ces températures,
- des blés sans désherbage d'automne qui se salissent petit à petit avec aujourd'hui des vulpins ou ray-grass à 2-3 feuilles.

Quelles priorités techniques quand l'accès aux parcelles sera possible ?

- Privilégier le désherbage des céréales au premier apport d'azote, en particulier pour les blés qui n'ont pas eu de désherbage à l'automne.
- Il ne sera pas utile d'apporter de l'azote plus tôt sur les derniers semis de céréales pour les faire taller. Le tallage est lié à la somme de températures. L'azote agit sur le nombre d'épis donc sur la montée des talles.

En cours

- Finir les reliquats sortie Hiver et les pesées de matière verte sur Colza (voir Info.pl@ine du 23 janvier 2013).

STRATEGIE AGRONOMIQUE




COLZA :

✓ Soufre : l'impasse coûte chère

Le colza a des besoins importants en soufre durant sa phase de montaison et les apports sont indispensables si l'on veut éviter des carences, à moins qu'il y ait eu un apport important de matière organique en fin d'été. Il est conseillé de faire un apport systématique de 75 unités de soufre sous forme sulfate (SO₃) y compris dans les parcelles où le colza est petit en sortie d'hiver, d'autant plus avec les pluies hivernales importantes cette année.

- Si le colza n'est pas très développé, faire l'apport de soufre au moment du 2^{ème} apport d'azote.
- Si le colza est bien développé, les besoins seront élevés dès le début de la montaison. L'apport devra être fait au moment du 1^{er} apport d'azote.

✓ Stratégies de fractionnement azoté

			Premier apport	Boutons accolés	Boutons séparés
	Petits colzas (dose de plus de 170 unités)		50 unités à la reprise	Complément (1) (dose totale – 90)	40 unités
	Colzas moyens (dose de 100 à 170 unités)		Moitié de la dose totale à la reprise	Moitié de la dose totale	
	Colzas forts à très forts (2) (dose < 100 unités)		40 unités à la reprise	Solde	

(1) Attention de ne pas dépasser toutefois 120 u par apport à partir du 1^{er} mars (Directive nitrates).

(2) Colza fort : cas assez rare cette année.

Pour les colzas avec des doses de conseil élevés (dose totale > 170 u), préférer un fractionnement en 3 apports.

Pour des parcelles hétérogènes, se baser sur la proportion la plus importante pour décider du fractionnement.

Les besoins à la reprise restent faibles même pour les petits colzas : il est inutile d'apporter de l'azote plus tôt sur des petits colzas que sur des gros colzas. Ils ont peut-être un niveau de croissance différent (taille des organes) mais le même stade de développement (rosette).

➤ En plus de conditions portantes, attendre une franche reprise de la végétation avant le 1^{er} apport d'azote.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

FAITES VOTRE PLAN PREVISIONNEL DE FERTILISATION !

Le 4^{ème} programme d'action Directive Nitrates prévoit l'obligation pour chaque agriculteur de Seine-et-Marne de réaliser par parcelle ou groupes de parcelles de même culture de son exploitation un plan prévisionnel de fertilisation.

🔺 Que dois-je inscrire sur mon plan prévisionnel ?

Celui-ci doit contenir au minimum les éléments prévisionnels concernant la gestion de la fertilisation azotée. Ces éléments sont :

- identification et surface de l'îlot cultural
- la culture pratiquée et période d'implantation
- le type de sol
- l'objectif de rendement : calculé sur la moyenne des 5 dernières années en ôtant la moins bonne et la meilleure,
- le % de légumineuses pour les associations graminées/légumineuses,
- les apports par irrigation envisagés et la teneur en azote de l'eau d'irrigation,
- les valeurs de reliquats d'azote réalisés en sortie d'hiver,
- la dose totale d'azote à apporter (déterminée par la méthode du bilan)
- pour chaque apport prévu : période d'épandage envisagée, superficie concernée, nature du produit épandu, teneur en azote, quantité d'azote apportée.

🔺 Sur quel support dois-je travailler ?

Le support d'enregistrement est laissé libre. Il peut s'agir d'un document papier ou d'un support informatique.

➤ Quand dois-je faire mon plan prévisionnel ?

Toutes ces informations doivent être renseignées de manière prévisionnelle, c'est-à-dire qu'elles doivent être inscrites avant l'apport principal sur la culture (par exemple, avant le second apport pour le blé tendre). Toutes ces informations doivent être disponibles en cas de contrôle pour la campagne en cours mais également pour la campagne précédente.

➤ Comment calculer ma dose prévisionnelle d'azote?

La réglementation retient la méthode des bilans comme méthode de raisonnement. Celle-ci est basée sur l'équilibre entre les besoins de la culture et les fournitures d'azote par le sol (RSH, minéralisation de l'humus et des matières organiques, effet du précédent...).

Afin de disposer de tous les éléments pour calculer son plan prévisionnel de fertilisation azotée, vous allez recevoir la plaquette intitulée « **Réaliser son plan prévisionnel de fertilisation azotée 2013** ». Ce document a pour objectif de vous accompagner dans le respect de ces nouvelles obligations précisées dans un référentiel régional Ile-de-France paru le 29 août 2012.

➤ **La synthèse départementale des reliquats sortie hiver vous sera adressée courant mars.**



Fertilisation azotée : réaliser son plan prévisionnel 2013

Le raisonnement de la dose d'azote au travers de la méthode du bilan reste un élément indispensable pour atteindre les objectifs de rentabilité économique, tout en limitant les risques pour l'environnement. Pour ce faire, l'équilibre de la fertilisation azotée est aujourd'hui précisé dans un arrêté régional qui fixe un référentiel obligatoire pour tous les paramètres du bilan pour les principales cultures.

Cette plaquette vous présente les principaux éléments de ce référentiel régional. Pour consulter l'arrêté complet : www.dnaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr


La réalisation du plan prévisionnel est obligatoire pour toutes les cultures devant recevoir plus de 50 kg/ha. Le support reste libre (papier ou informatique) mais doit contenir l'ensemble des postes du bilan présenté sur le schéma ci-contre. Afin de respecter ces nouvelles règles, il est conseillé d'utiliser les outils informatiques existants.

Besoins de la culture =	Reliquat azoté sortie hiver
Objectif de rendement X	Minéralisation de l'humus du sol
Coefficient variétal (ou besoin forfaitaire)	Apports de l'irrigation
Azote non utilisé	Apports de MO
	Effet des engrais verts
	+ ENGRAIS MINÉRAL
Besoins	Fournitures

BILAN AZOTE

Document édité par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
au Mée-sur-Seine : 01 64 79 30 84 | votre prescripteur habituel



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites

